

Commission Travaux, Voirie, Chemins, Vallée, Urbanisme et Environnement de la Commune de Le Favril (28190)

Compte rendu de réunion du 09 novembre 2007

Présents :

- pour la commune : Mr Billard, Mr Bournisien, Mme Pelleray, Mr Riant.
- Pour la Société APPIA Lucé : Mr Deville, Mr Hamelin.

> Réception des travaux de réfection de la route de la Hallière :

Conformément à la décision du Conseil Municipal du 22 octobre 2007, la Commission Travaux, Voirie, Chemins, Vallée, Urbanisme et Environnement s'est réunie ce jour à la mairie du Favril avec deux responsables de la société APPIA Lucé : Mr Hamelin, Directeur d'exploitation et Mr Deville, Conducteur des Travaux.

Mr Hamelin confirme que, contrairement à ce qu'il est indiqué dans la lettre de contestation des habitants du Hameau de la Hallière et de ses observations réalisées sur les lieux, il a bien été réalisé un enrobage double couche.

Mr Hamelin présente aux conseillers le déroulé des travaux exécutés tels qu'ils apparaissent dans le rapport d'activité fourni par les employés en charge du chantier, à savoir (résumé) :

- le lundi 24 octobre : travaux de préparation de la route
- le mardi 25 octobre : première couche d'émulsion et de gravier
- le mercredi 26 octobre : seconde couche d'émulsion

Mr Deville précise qu'à la suite d'une averse importante dans la nuit du 26 octobre, l'émulsion, composée de 35 % d'eau et 65 % de goudron, s'est écoulée dans les canalisations et qu'elle ne s'est pas maintenue par endroit (notamment devant l'entrée de Mme Jousset). Il a donc demandé qu'une couche supplémentaire d'émulsion et de gravier soit apportée sur les endroits présentant des imperfections. Ce qui fut fait le vendredi 28 octobre.

Les membres de la commission indiquent qu'ils ont bien entendu la présentation faite par les responsables de la Société APPIA Lucé, et qu'ils ne contestent pas la sincérité de leurs arguments. Néanmoins, le Conseil Municipal a aussi entendu les remarques et observations des habitants du hameau de la Hallière, ceux-ci soutiennent fermement (et par écrit) l'unique passage du camion d'enrobage. On peut difficilement envisager qu'une seconde couche ait pu être déposée avec un seul passage.

Les membres de la commission et les responsables de la Société APPIA Lucé se sont ensuite rendus sur les lieux. Mr Billard demande à Mr Macé (présent lors des travaux et porte parole des habitants) d'expliquer point par point le déroulé des différentes journées de travaux à Mr Hamelin.

Mr Pelleray rejoignant Mr Macé, était également présent lors de la réalisation des travaux, approuve le descriptif de Mr Macé et confirme que le camion n'est jamais revenu le mercredi.

A l'issue des différents échanges, Mr Hamelin contacte le responsable du chantier ; ce dernier confirme son second passage et maintient ainsi que les deux couches ont bien été réalisées. Mr Hamelin indique alors que cette personne a une grande expérience et qu'il ne met pas en doute sa bonne foi.

Mr Hamelin et les membres de la commission admettent que la seule solution pour départager les affirmations de chacune des parties serait de faire expertiser la route. Toutefois, ils sont d'accord pour trouver un compromis et éviter ainsi une procédure longue et onéreuse. D'autant plus que Mr Hamelin et Mr Deville reconnaissent que, globalement, la réalisation des travaux n'est pas parfaite : outre le nettoyage urgent des regards et canalisations d'évacuation d'eau de pluie et le dégagement des accès aux vannes de coupures d'eau, il est nécessaire donner à la route un meilleur rendu.

En conséquence, Mr Hamelin et Mr Deville confirment qu'ils feront faire le nettoyage des canalisations dans les plus brefs délais, qu'ils vont contacter la Lyonnaise des Eaux et mettre la route de la Hallière en état au printemps 2008.

Mr Billard se propose de rencontrer les habitants du Hameau (avec Mme Pelleray et Mr Bournisien) pour obtenir leur adhésion sur cette proposition.

Ce qui sera fait en fin de matinée.

Mr le maire a été informé par Mr Billard dans l'après midi de l'accord de principe obtenu par les membres de la commission.

Mr Riant se charge de contacter Mr Hamelin dès le lundi 12 novembre pour confirmer l'accord négocié et obtenir un retour par écrit de la Société APPIA Lucé.

D'autre part, un accord de règlement de la facture pourra être donné dès lors que toutes les réserves énoncées dans le présent compte rendu soient mentionnées.

Fait à Le Favril, le 11 novembre 2007